



ASSOCIATION BARRAGE

Association d'usagers et de protection d'environnement
63 Route des Bardys 87410 le Palais sur Vienne

Mercredi 10 avril 2013

Compte rendu de l'AG

Excusés : Claudine Dely, Antoine Gatet

Comme d'habitude depuis 12 ans les adhérents et amis de Barrage s'étaient donné rendez-vous salle André DEXET pour l'Assemblée Générale de Barrage.

Introduction du Président de l'association:

Cette présence nombreuse, signe de confiance, prouve la vitalité de l'association.

L'année 2012 a été marquée par la reconnaissance encore accrue de Barrage par les autres associations départementales, la mairie du Palais sur Vienne et surtout par toutes les grandes administrations départementales et la Préfecture de la Haute-Vienne.

Barrage est intervenu à plusieurs reprises au titre "d'expert" sur un certain nombre de grands sujets comme la gestion des déchets ou l'établissement du 2ème plan régional santé piloté par l'ARS (Agence Régionale Santé).

Les différents groupes de travail de Barrage ont, cette année, fonctionné de manière plus autonome ; c'est vrai pour les groupes qui suivent particulièrement Valdi, Primagaz, gestion des déchets, incinérateur, LGV.

1er point abordé, VALDI

Barrage a participé activement à toutes les commissions de suivi du site VALDI (nouvelle appellation des CLIS. c'est dans ces réunions que nous pouvons donner notre appréciation sur le respect par l'usine des arrêtés préfectoraux qui fixent les seuils de pollution, de bruit, de circulation que l'entreprise se doit de respecter, c'est dans ces réunions que nous soulevons également les problèmes que les riverains nous ont signalés...)

Si les choses se sont beaucoup améliorées, et si le dialogue existe maintenant avec la direction de l'entreprise, (visite et échange de toute l'entreprise en juin 2012), une réactivité de notre part est toujours nécessaire, plusieurs accidents ont eu lieu en 2012 qui heureusement n'ont eu aucune incidence grave.

Des problèmes demeurent que nous débattons régulièrement avec la DREAL, une rencontre officielle Barrage/DREAL a eu lieu en septembre 2012. L'entreprise met trop de temps à réagir aux prescriptions des arrêtés préfectoraux et le problème d'odeur, que nous posons depuis 2001, n'est toujours pas résolu de manière satisfaisante. (Josette Barnet)

2) L'incinérateur

Nous avons participé aux différentes CLIS d'ALVEOL à Bellac, car c'est là-bas qu'étaient entreposées depuis 2 ans les 22 000 tonnes de déchets ménagers des habitants du département hors agglomération... une catastrophe technique et financière qui a obligé à fermer ce site pour le stockage des ordures ménagères.

Résultat, toutes les ordures du département sont maintenant traitées à l'incinérateur de Limoges.

Comme nous l'avons fait remarquer lors de la dernière commission de suivi du site de l'incinérateur, cet apport supplémentaire fait qu'en 2013 l'incinérateur va fonctionner à la limite haute de sa capacité : quelles seront les répercussions en terme de rejet des polluants dans l'atmosphère?

Nous avons demandé une réunion intermédiaire de la commission de suivi pour faire le point de ce risque de surcharge... (Gwénael Loisel)

3) Primagaz

Barrage a participé à la préparation du PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) - ici, risque d'explosion de la cuve avec effet de souffle et de chaleur.

Les propositions du PPRT portées conjointement par les représentants de Primagaz et de la DREAL ne

diminuent pas le risque à la source. Primagaz n'a que deux contraintes, diminuer le volume de gaz stocké sur place et améliorer la coordination de l'arrivée des camions. Les conséquences du risque sont pour l'essentiel reportées sur les riverains et la collectivité (St Priest Taurion). Nous avons refusé cette démarche et nous nous réservons conjointement avec LNE et la Mairie de ST Priest Taurion de poursuivre au TA un éventuel Arrêté basé sur ce PPRT. (Jean Paul Delage)

4) Wattlez

Depuis des années, avec d'autres, nous posons le problème que représente la dangerosité de ce site. L'agglomération de Limoges, conformément à son engagement de 2003, a enfin fait réaliser une étude détaillée du site. Il ressort de l'étude que les 25 ha du site sont pollués de manières diverses, la quantité de pneus et déchets de pneus est beaucoup plus importante que prévu (environ 3 fois plus) 80 000 m3 soit environ 60 000 tonnes.

Des mesures immédiates s'imposent, d'abord une clôture plus sérieuse du site, avec une signalisation claire annonçant "site pollué présentant des risques pour la santé".

Des projets de réhabilitation sont proposés dans l'étude... il faut avancer vers une solution définitive (Michèle Tricart)

5) Coved

Cette entreprise qui stocke des déchets dont une grande quantité d'amiante, vient enfin d'être classée ICPE, une commission de suivi du site va être mise en place, Barrage revendique d'y participer. (Carole Salesse)

6) LGV

Nous allons vers l'enquête publique, Barrage est partie prenante du recours au Tribunal administratif de Paris contre l'avis de la CNDP qui a autorisé, en l'état, la poursuite du projet LGV Limoges Poitiers, il est recevable, il va être examiné par la justice dans les semaines à venir. Marcel Bayle qui est en liaison avec l'avocate qui suit le dossier a présenté à l'AG les différents éléments de la procédure. Juridiquement, si le tribunal administratif de Paris suit notre requête, l'enquête publique serait de facto illégale. Sans attendre, avec la CRI (coordination Riverains Impactés) dont Barrage est membre, nous préparons la critique du dossier qui va être soumis à l'enquête publique.

L'opposition de Barrage à la LGV Limoges Poitiers est fondée sur les dossiers de RFF, nous avons participé à toutes les études, ce dossier est bâclé, il ignore les problèmes des villes traversées, notamment pour le Palais sur Vienne. (Yvan Tricart)

Les rapports, moral et financier, ont été adoptés à l'unanimité. Le bureau a été reconduit conformément aux statuts et les 25 bénévoles qui distribuent notre journal, vivement remerciés.

Un "Pot" amical a clôturé cette soirée.

Objectifs pour 2013

- *obtenir le renouvellement de l'agrément de l'association comme « Association de protection de l'environnement » au niveau départemental.*
- *suivi des dossiers*